



Sensibilité politique
Boîte postale 83
L-7201 Bereldange

Monsieur Gast Gibéryen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 novembre 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative :

« Plusieurs personnes engagées auprès de l'État comme chargé de cours et chargé d'éducation nous ont contactées pour nous informer que l'État n'a pas encore versé de salaire depuis août 2018, ceci en contravention de l'article 221-1 du code de travail. Cependant ils ont reçu des fiches de salaires erronées indiquant des salaires à toucher en dessous d'un euro pour une tâche complète.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes aux Messieurs les Ministres :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer que certains employés auprès de l'État n'aient pas encore reçu la totalité de leurs salaires dus depuis le mois d'août ? De combien de personnes s'agit-il ?*
- Quelles sont les raisons pour ces retards de liquidation de salaires ?*
- Quel est le montant global des salaires tardifs à verser ?*
- Quelles sont les conséquences légales et financières pour l'État à cause de ces paiements tardifs ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Sven Clement
Député